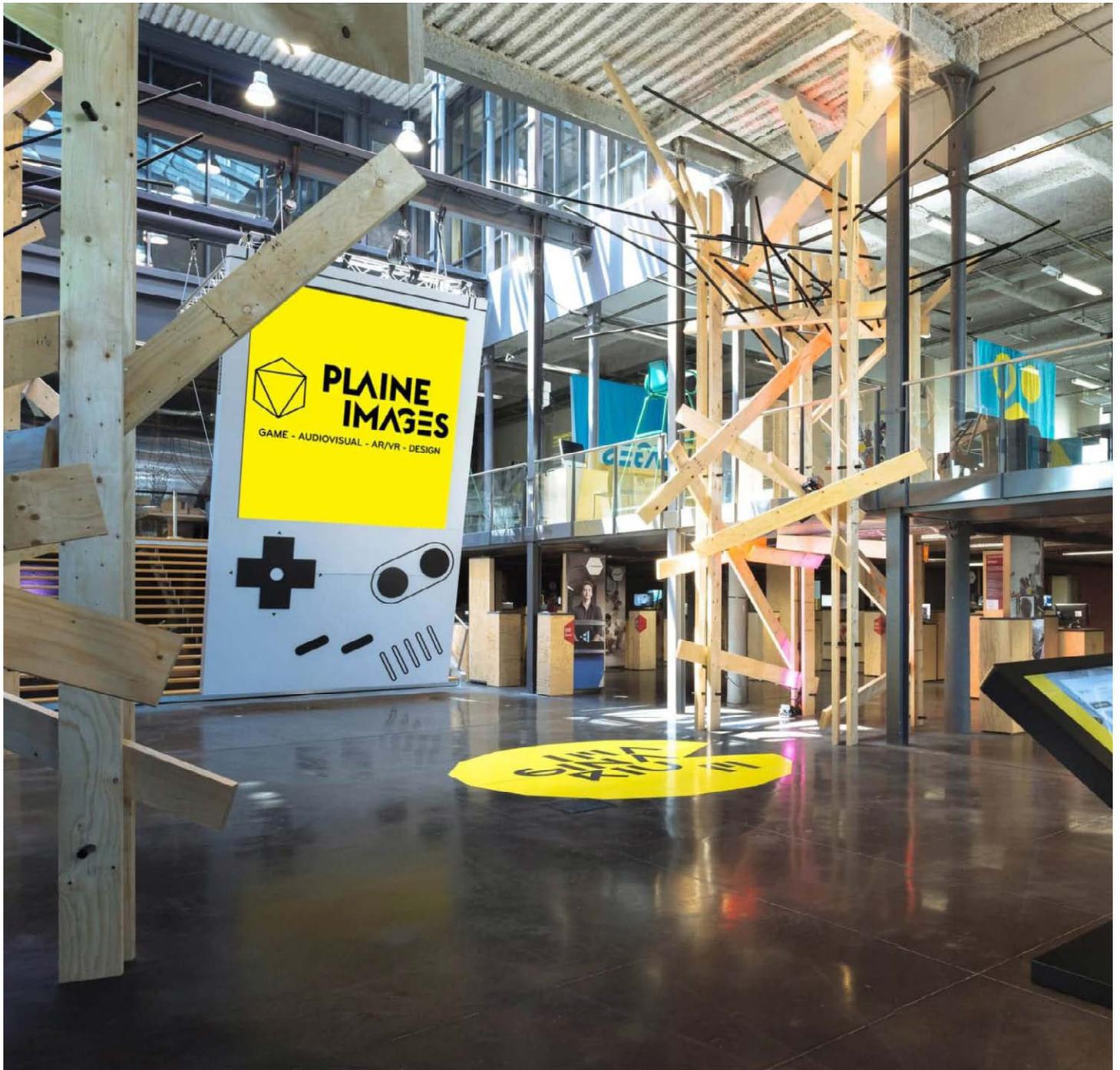


MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Conseil métropolitain 20 octobre 2023

→ **Les grandes délibérations**

MEL Dossier de presse



Coupe du Monde de Rugby 2023

un essai transformé pour l'économie et le tourisme métropolitain

■ La Coupe du Monde de Rugby 2023 faisait escale dans la MEL pour 5 matchs des phases de poules du 14 septembre au 8 octobre. Pour rappel, il y a 6 ans, la MEL s'était engagée à porter une candidature pour créer du lien au cœur du territoire, c'est chose faite aujourd'hui. Pendant près d'un mois, des milliers de supporters ont vibré au rythme des matchs qui se sont déroulés à la Décathlon Aréna - Stade Pierre Mauroy. Accueillir cet événement planétaire a représenté un véritable coup de projecteur sans précédent pour la MEL, ainsi qu'un véritable effet booster pour le tourisme et l'économie locale : hôteliers, restaurateurs, bars ou encore structures culturelles... tous ont rencontré une fréquentation particulièrement nombreuse, positive et chaleureuse. Retour sur cet événement et ses retombées exceptionnelles pour le territoire !

232 585 spectateurs et près de 350 000 touristes et excursionnistes

Les 5 matchs qui se sont déroulés à la Décathlon Aréna - Stade Pierre Mauroy ont réuni un total de 232 585 spectateurs. De nombreux touristes se sont déplacés à l'occasion des 5 matchs qui se sont joués au Stade Pierre Mauroy. À titre d'exemple, le match France - Uruguay est celui qui a attiré le plus de spectateurs : 48 821 spectateurs recensés dans le Stade, mais c'est le match Angleterre - Chili qui a attiré le plus de visiteurs extérieurs avec une forte proportion d'Anglais.

La part de touristes étrangers pour chacune des rencontres varie entre 10 % et 30 %. Les clientèles étrangères prioritaires (Angleterre, Belgique, Pays-Bas, Allemagne) ont été complétées par les autres nationalités entraînées par l'événement, comme l'Uruguay, l'Écosse ou encore la Roumanie. Près de 350 000 touristes et excursionnistes ont été accueillis dans la MEL pendant cet événement international. Cet événement sportif d'envergure renforce la notoriété de la MEL en tant que destination touristique, mettant en lumière ses attraits culturels. Cette Coupe du Monde de Rugby 2023 a été un moment mémorable pour les amateurs de sport et une opportunité exceptionnelle qui a dynamisé l'économie du territoire.

Un premier bilan très positif pour l'hôtellerie

Le tissu économique local tire un bilan très positif de l'accueil de la Coupe du Monde de Rugby sur le territoire. La Métropole Européenne de Lille a travaillé main dans la main avec les différents acteurs pour préparer l'accueil des nombreux touristes et visiteurs. Le secteur de l'hôtellerie a particulièrement tiré son épingle du jeu.

Les hôtels et résidences de tourisme ont en effet bénéficié de l'afflux de touristes avec des taux d'occupation très positifs, en hausse par rapport à l'année 2022 et allant jusqu'à 96 % à l'occasion de l'avant-dernier match qui opposait l'Angleterre au Samoa, le 7 octobre dernier ; un événement avec un impact ressenti à l'échelle métropolitaine, le taux d'occupation hors Lille enregistrant une forte hausse par rapport à l'année 2022.

Opération réussie pour l'Open Payment

Ilévia a relevé 145 000 validations le soir du premier match dans les stations métro équipées de l'Open Payment. L'Open Payment a représenté 3 256 validations sur le périmètre, soit une multiplication par 4 par rapport à un jour normal et 2,2 % du nombre de validations total. Les deuxièmes et troisièmes matchs ont confirmé et même accentué cette tendance avec respectivement plus de 7 000 et 4 000 validations par Open Payment. Les deux derniers matchs se sont déroulés sur un week-end sur lequel on compte 185 000 validations sur les stations équipées donc plus de 10 000 via l'Open Payment soit une part de 5,6 %, record d'usage depuis la mise en place.

Les stations les plus plébiscitées sont les stations Gare Lille Flandres, Rihour, et dans une moindre mesure Villeneuve d'Ascq 4 cantons. En conclusion, au regard d'un objectif ambitieux de 3 % qui était affiché, la Coupe du Monde de Rugby a révélé la pertinence de l'Open Payment sur les usagers occasionnels du réseau.

La MEL, terre des grands événements

Après avoir accueilli des événements majeurs tels que l'EuroBasket en 2015, l'Euro de football en 2016, la Coupe Davis de tennis, la Volleyball Nations League ou encore le départ d'une étape du Tour de France en 2022, la MEL a été, en 2023, le territoire hôte de 5 matchs de la Coupe du monde de rugby. Un an avant l'accueil des Jeux Olympiques sur son territoire, c'est la première fois que la Métropole Européenne de Lille a accueilli la plus prestigieuse des compétitions de rugby. C'est grâce à la candidature portée par la MEL il y a 6 ans que cela a été possible.

La Décathlon Aréna – Stade Pierre Mauroy a figuré parmi les sites sélectionnés pour accueillir des rencontres de la compétition. Pas moins de 5 matchs s'y sont déroulés. Il s'agit d'une nouvelle reconnaissance pour l'équipement phare de la Métropole Européenne de Lille, qui confirme par la même occasion son savoir-faire en matière d'accueil de grands événements. La Métropole a fait de l'accueil de grands événements sportifs internationaux sa marque de fabrique. Son expertise est largement reconnue dans le domaine, ce qui lui permet de faire vibrer les Métropolitains et d'accueillir au mieux les spectateurs nationaux et internationaux pour célébrer le sport.

« La Coupe du Monde de Rugby 2023 sur le territoire de la MEL a rencontré un véritable engouement. Au total, 232 585 spectateurs sont venus dans notre magnifique Décathlon Aréna - Stade Pierre Mauroy pour soutenir les différentes équipes. Beaucoup de visiteurs extérieurs à la MEL ont fait le déplacement dont une part non négligeable d'étrangers qui ont eu l'occasion de découvrir la richesse de notre territoire. Les amoureux de sports ont été comblés, ainsi que les acteurs du tissu économique local : restaurateurs, hôteliers, lieux culturels ont fait le plein. Nous remercions chaleureusement les équipes qui ont fait le spectacle sur le terrain mais également nos 150 bénévoles qui ont été au rendez-vous et qui ont œuvré pour accueillir et orienter les spectateurs. Nous ne pouvons que nous réjouir de la réussite de cet événement et donnons rendez-vous au public dès 2024 avec les Jeux Olympiques. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



Sommaire

8 → Transports

Le Service Express Régional Métropolitain,
« big bang » pour l'étoile ferroviaire lilloise

Un marché de 124,8 millions d'euros attribué
à ALSTOM pour renouveler les rames de tramway

14 → Développement économique

Un nouveau pôle d'excellence incontournable
pour les Industries Culturelles et Créatives

18 → Aménagement

Réhabilitation de La Mouchonnière à Seclin : améliorer le cadre
de vie des habitants et créer des services pour le quartier

20 → Culture

Un partenariat exceptionnel entre le LaM et le Centre national
d'art et de culture Georges Pompidou

22 → Sport

Une nouvelle étape pour le plan piscine 2
avec les futures piscines de Roncq et de Lille

Un budget participatif de 1,2 million d'euros pour construire
ensemble l'héritage des Jeux Olympiques sur le territoire

La MEL acquiert le complexe sportif Saint Martin
à Ennetières-en-Weppes pour renforcer sa politique sportive

28 → Eau

Un projet majeur de préservation de la ressource
en eau sur le site de la Platière

Le Service Express Régional Métropolitain, « big bang » pour l'étoile ferroviaire lilloise

■ **3,8 millions de personnes vivent dans la Métropole Européenne de Lille et le bassin de vie transfrontalier. Une part qui ne cesse d'augmenter. Comment répondre aux besoins de mobilités que la croissance des villes va engendrer tout en diminuant les émissions carbone ? L'État, la Région Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille et SNCF Réseau se sont engagés dans le projet de service express métropolitain. Objectif : doubler les fréquences en heures de pointe des trains de l'étoile ferroviaire de Lille d'ici 2040.**

Un projet d'envergure pour transformer l'aire métropolitaine lilloise vers de nouvelles mobilités

L'étoile ferroviaire de Lille dessert un territoire de près de 3,8 millions d'habitants où s'exercent de forts enjeux de report modal. Ce constat appelle un renforcement des services ferroviaires voyageurs pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre issues du mode routier qui demeure aujourd'hui largement prédominant dans les déplacements du quotidien au sein de l'aire métropolitaine Lilloise.

Le projet de Service Express Régional Métropolitain Lillois s'inscrit dans le programme des Services Express Régionaux Métropolitains, dont le déploiement est progressivement devenu une priorité nationale.

Le programme du SERM lillois repose sur un doublement des niveaux de desserte, avec un cadencement à minima au quart d'heure pour les missions rapides et omnibus au sein de l'aire Métropolitaine de Lille et un doublement de la fréquence actuelle y compris pour les gares les plus éloignées. Les études réalisées ont montré que cette ambition était atteignable, moyennant la création d'une nouvelle infrastructure entre Lille et Hénin-Beaumont et des adaptations majeures du réseau sur l'ensemble des radiales de l'Étoile ferroviaire Lilloise, ainsi qu'une nouvelle gare traversante à Lille pour désengorger Lille Flandres.

Inscrit au schéma national des RER métropolitains remis en octobre 2020, ce projet fait l'objet de réflexions depuis la fin du débat public de 2015 avec la volonté de la Région Hauts-de-France d'élargir le projet initial dénommé « Réseau Express Grand Lille » à l'ensemble des pôles régionaux.

Lancé depuis de nombreuses années, le projet connaît aujourd'hui une phase d'accélération. C'est une étape importante qui a été franchie ce jour dans la définition du projet de Service Express Métropolitain de l'étoile ferroviaire lilloise avec la présentation des études de faisabilité réalisées par SNCF Réseau et financées par l'État, la Région et la Métropole Européenne de Lille. Différentes possibilités de tracé cible de la liaison nouvelle entre Lille et le bassin minier ont été présentées aux membres du comité de pilotage, qui ont examiné des variantes :

- de raccordement à Lille et au-delà vers le nord ;
- dans le secteur de Lesquin ;
- dans le tronçon central ;
- dans la partie sud vers Douai, Arras et au-delà.

Un consensus se dégage sur **l'objectif global de doublement de la desserte ferroviaire en heure de pointe de l'ensemble des axes ferroviaires vers et depuis Lille**, y compris dans les liaisons avec la Belgique (Courtrai) à l'horizon 2040.

Ce sont ainsi tous les usagers de la première couronne (Orchies, Libercourt, Armentières...), de la deuxième couronne (Lens, Béthune, Douai, Valenciennes, Hazebrouck...) qui bénéficieront de ce projet, avec des trains omnibus et rapides cadencés tous les quarts d'heure et connectés avec les transports urbains. Le projet bénéficiera également à toutes les agglomérations situées au-delà (Arras, Saint-Omer, Dunkerque, Calais, Cambrai, Aulnoye-Aymeries, Maubeuge...), grâce au développement des capacités de circulation sur le réseau ferroviaire.

Des renforts sur les heures creuses seront mis en place pour tenir compte des évolutions de comportements et de la demande des habitants.

Les caractéristiques du service express métropolitain

Le déploiement du Service Express Métropolitain de l'étoile ferroviaire de Lille s'appuie sur 5 grands principes édictés dans le schéma directeur national, en portant une attention toute particulière à leurs conditions d'insertion urbaine et environnementale :



Une fréquence renforcée en heures de pointes



Des arrêts fréquents en zone dense



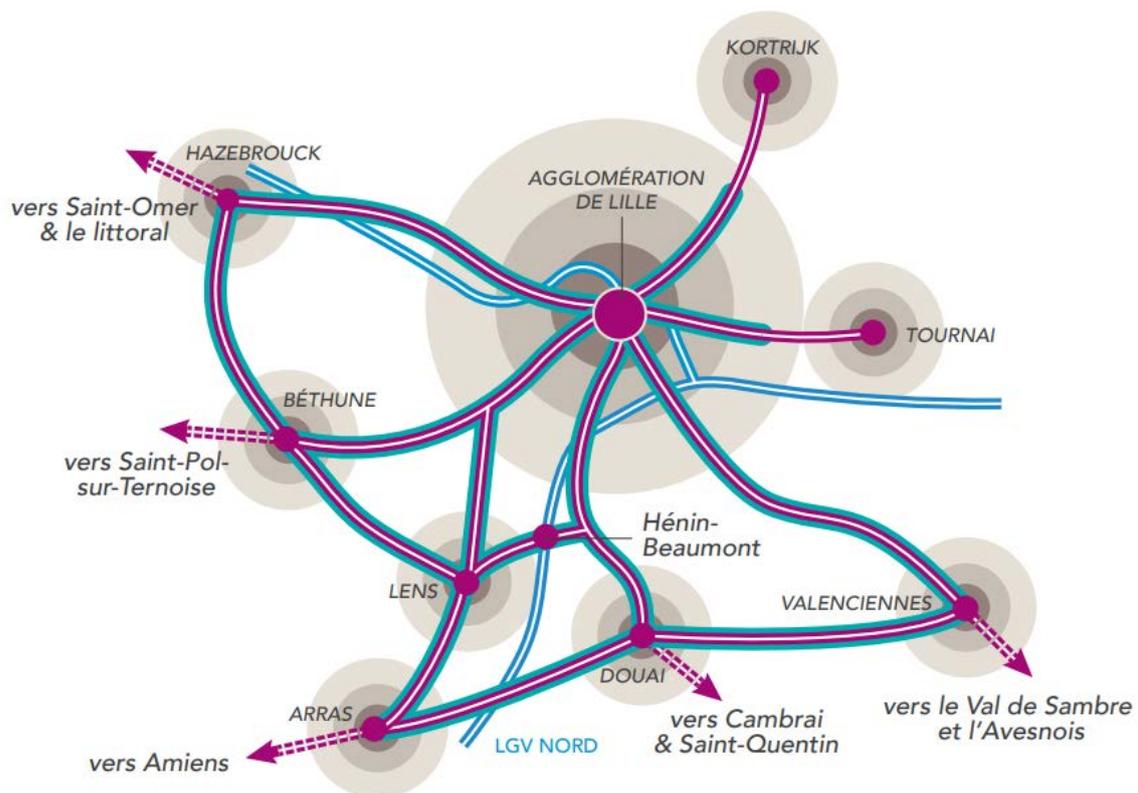
Des amplitudes horaire importantes



Un service garanti toute la journée avec des horaires réguliers



Un service incitatif le week-end



L'organisation en système d'étoiles métropolitaines du réseau ferroviaire français présente l'avantage de couvrir la plupart des aires urbaines, et le réseau ferré est structurellement organisé pour répondre aux besoins des territoires :

- **une étoile ferroviaire irrigue l'aire urbaine par l'intermédiaire de ses différentes branches, permettant un maillage des territoires ;**
- **les différentes gares sont des points d'accès pour les déplacements du quotidien ainsi que des lieux d'intermodalité qui facilitent les déplacements ;**
- **la gare centrale est un pôle d'échange multimodal et un point d'accès principal du réseau avec des correspondances entre les longues, moyennes et courtes distances.**

Faire participer le public dans la consolidation de ce projet

Pour avancer dans ce projet d'envergure, il est important de renforcer la collaboration avec les territoires et d'inclure le public dans la planification. Des études techniques, socio-économiques et environnementales sont en cours pour préciser les détails du projet SERM lillois. Les partenaires financiers du projet font appel à l'expertise de SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et de SGP Dev, filiale de la Société du Grand Paris, à travers une convention de financement.

Cette convention vise à mettre en place la gouvernance du projet, à impliquer le public et à réaliser les études nécessaires à la consolidation du projet. La convention, d'une durée de 18 mois, désigne la SGP Dev comme coordinatrice des missions et des études.

La SGP Dev sera responsable de la planification des études à l'échelle du SERM de Lille, en collaborant avec d'autres maîtres d'ouvrage. Elle élaborera une stratégie de dialogue avec les territoires et organisera la participation du public sur l'ensemble du projet SERM de Lille. Son objectif principal est de proposer un schéma de gouvernance du projet impliquant tous les acteurs du territoire.

SNCF Réseau se chargera de la réalisation d'études générales, y compris des études de faisabilité pour les investissements dans le réseau ferroviaire induits par le SERM. De plus, il effectuera des analyses et des études globales sur l'ensemble du programme SERM, en se concentrant sur les horaires, l'exploitation et la fréquentation. Ces études aideront à évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux de la modernisation et de l'adaptation des infrastructures ferroviaires existantes pour le SERM de Lille.

SNCF Gares & Connexions sera responsable de l'analyse des gares et haltes existantes dans la

zone d'étude du SERM de Lille. Son objectif est de proposer des principes généraux d'aménagement pour tenir compte des changements fonctionnels résultant du déploiement du SERM. Ces études visent à mieux comprendre l'état actuel et futur des gares, leur fonctionnement, et à identifier les ajustements nécessaires pour répondre aux variations de fréquentation et aux nouveaux services prévus.

Le coût total de la convention de financement est estimé à 5,7 millions d'euros, répartis entre les partenaires financiers. La MEL participera à hauteur de 12,5 %, soit 716.875 euros, la Région Hauts-de-France participant à hauteur de 37,5 % et l'État à hauteur de 50 %.

Un bouquet de solutions pour les transports

Aujourd'hui, la MEL souhaite incarner une nouvelle dynamique innovante dans les solutions de mobilité à offrir aux habitants et aux usagers de la métropole. Réfléchir à la mobilité de demain, tout en gérant celle d'aujourd'hui ne repose pas sur une action unique qui résoudra tous les problèmes mais sur un « **bouquet de solutions** » fortes :

- inscrire les politiques sur le long terme (**Plan Climat - Plan de Mobilité à l'horizon 2035**) tout en agissant dès le court terme ;
- aménager des infrastructures : **2 milliards d'euros pour le SDIT** ;
- développer les services via la future **concession de services pour les transports métropolitains (2025)** ;
- initier les changements de comportements de mobilité : **déploiement de solutions de micro-mobilité** ;
- susciter des pratiques plus collectives : **covoiturage, future ZFE.**

« Le projet de SERM bénéficiera à des millions d'usagers de la MEL, avec une augmentation des fréquences et une meilleure intégration avec les transports urbains, tout en soutenant le développement économique et environnemental de la région grâce à des études techniques, socio-économiques et environnementales et une participation publique active dans la planification. Ce « big bang » transformera notre territoire vers de nouvelles mobilités. La MEL sera au rendez-vous du progrès pour les 3,8 millions d'habitants concernés. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



Un marché de 124,8 millions d'euros attribué à ALSTOM pour renouveler les rames de tramway

■ **Le Conseil métropolitain approuve ce jour la signature du marché relatif à la réalisation du renouvellement des rames de tramway avec la société ALSTOM pour un montant global de 124,8 millions d'euros hors taxes. Cela permettra d'améliorer l'offre de service avec des rames plus modernes, confortables et une capacité voyageurs augmentée.**

Un renouvellement nécessaire pour répondre au nombre croissant de voyageurs

Les 24 rames de tramway actuellement en circulation sur les deux lignes de la métropole font l'objet d'une autorisation de d'exploitation jusqu'en 2027. Par ailleurs, le niveau de fréquentation croissant de ces lignes génère déjà des phénomènes de saturation aux heures de pointe et plus particulièrement sur le tronçon Gare Lille Flandres-Romarin. Or d'ici 2034, en raison de nombreux facteurs (évolutions démographiques, concrétisation de grands projets urbains ou encore dédoublement des rames de métro), ce niveau de fréquentation devrait atteindre 60 000 voyageurs par jour. Sans une augmentation de la capacité offerte par le réseau tramway pour accompagner cette évolution, les problématiques de saturation actuelles pourraient alors s'étendre au-delà du tronc commun, sur la branche Tourcoing notamment.

Le Conseil métropolitain a donc acté le renouvellement de l'ensemble des rames de tramway du réseau. L'enjeu est double : répondre à la nécessité de renouveler les rames de tramway en fin de vie tout en augmentant la capacité de transports du réseau.

Une première consultation a été réalisée mi 2021 et déclarée sans suite en juin 2022 pour motifs d'intérêt général liés à de grandes disparités techniques et financières.

La relance de la procédure a permis d'adapter le cahier des charges et des réponses optimisées en conséquence en termes de rapport qualité-prix dans le contexte économique inflationniste actuel.

De nouvelles rames adaptées aux flux de voyageurs, confortables et modernes

Dans le cadre de cette seconde procédure et suite à l'analyse du maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres du 11 octobre 2023 a attribué le marché à ALSTOM pour un montant global de 124,8 millions d'euros pour la fourniture de 30 rames (dont 6 rames en tranche optionnelle) et d'un simulateur de conduite.

Le matériel roulant proposé, fabriqué en France à La Rochelle, est issu d'une évolution de la gamme CITADIS, également retenue des agglomérations comme Nantes, Toulouse, Besançon ou encore Strasbourg, et adaptée aux spécificités du cahier des charges et du réseau de la MEL. Cela comprend notamment :

- **des rames plus longues que les rames actuelles ;**
- **une plus grande facilité offerte à la montée et descente des voyageurs par la répartition des portes ;**
- **des circulations larges au sein des rames ;**
- **une capacité voyageurs et un nombre de places assises augmentés (+20% de voyageurs, + 30 % de places assises);**
- **des places prioritaires à proximité directe des portes pour une meilleure accessibilité ;**
- **des emplacements UFR (usagers en fauteuil roulant) plus accessibles et ergonomiques ;**
- **un confort thermique amélioré en zone voyageur et notamment le rafraîchissement en été ;**
- **des prises USB ;**
- **six écrans panoramiques par rame** permettant de diffuser de l'information aux voyageurs.

Les premières rames devraient entrer en service en 2026.



« La MEL travaille activement à l'amélioration de son réseau de transports en commun. Le renouvellement des rames de tramway y contribuera en apportant confort, modernité et performance aux usagers. Ce nouvel équipement permettra d'accroître la capacité de voyageurs de 20 %, répondant ainsi aux flux de voyageurs qui ne cessent d'augmenter. Nous y consacrerons une enveloppe de près de 125 millions d'euros. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Un nouveau pôle d'excellence incontournable pour les industries culturelles et créatives

■ **La Métropole Européenne de Lille se concentre sur deux grandes priorités : la rénovation urbaine de l'Union avec un écoquartier sur d'anciennes friches industrielles, et la promotion des Industries Culturelles et Créatives (ICC). L'Imaginarium, désormais propriété de la MEL, incarne ces ambitions. Le campus Plaine images, abritant plus de 150 entreprises, écoles et centres de recherche, joue un rôle central dans le développement des ICC, en particulier dans les domaines de l'audiovisuel, du cinéma et de l'animation. La MEL attire talents et entreprises, consolidant ainsi son statut de hub majeur des ICC en France et en Europe, et cela sera renforcé par l'arrivée prochaine d'Union Studio sur la friche Caulliez à Tourcoing.**

La MEL, pôle d'excellence des métiers de l'image

Avec plus de 150 entreprises, un incubateur, trois écoles et deux centres de recherche, le campus Plaine images est l'incarnation de l'ambition politique forte de la MEL autour des Industries culturelles et créatives (ICC).

En effet, avec 7 200 emplois et 1 120 entreprises, la Métropole Européenne de Lille (MEL) se positionne comme l'un des territoires leaders en France et en Europe dans le domaine des Industries Culturelles et Créatives (ICC). Cette filière d'excellence englobe une multitude de secteurs, notamment ceux de l'image, du son, des jeux vidéo et de l'animation. **La MEL a réussi à créer un écosystème dynamique et florissant qui favorise l'innovation et la croissance économique.**

Parmi les piliers de cette filière d'excellence, les domaines de l'audiovisuel, du cinéma et de l'animation occupent une place de choix. En effet, autour du campus Plaine images cohabitent des acteurs clés tels que l'INA (Institut National de l'Audiovisuel), qui apporte son expertise nationale en matière d'audiovisuel et de patrimoine culturel ; Pictanovo, association régionale, jouant un rôle essentiel en matière de financement et de soutien à la création audiovisuelle et contribuant ainsi à faire de la MEL un pôle d'excellence pour les professionnels de ce secteur ; ou encore, Noranim, organisation professionnelle réunissant les talents et les entreprises de l'animation dans la région Hauts-de-France. Noranim stimule la collaboration, l'innovation et la promotion des projets animés, renforçant ainsi la position de la MEL en tant que terre d'accueil pour les créateurs de contenus animés de renom.

Les écoles d'excellence sont un autre atout majeur de la MEL dans le domaine de l'audiovisuel, du cinéma et de l'animation. Le Fresnoy, ARTFX, Piktura (ex. Pôle IIID) et le Series Mania Institute sont des institutions renommées qui attirent des étudiants du monde entier. Ces écoles forment la relève talentueuse et innovante qui contribuera à l'essor de ces secteurs, et attirent ainsi les entreprises cherchant à recruter.

Grâce à son engagement continu en faveur des domaines de l'audiovisuel, du cinéma et de l'animation, la Métropole Européenne de Lille est maintenant reconnue en France et en Europe comme un hub majeur des Industries culturelles et créatives. Avec une combinaison unique d'entreprises, d'institutions nationales et régionales, d'organisations professionnelles et d'écoles de renom, la MEL offre un environnement propice à la croissance, à l'innovation et à l'excellence dans ces secteurs en constante évolution. **Elle continue ainsi d'attirer nouveaux talents et entreprises, à l'image du projet Union Studio porté par la société Broadway Production.** Le 20 octobre, le Conseil métropolitain donne son accord pour que la MEL engage la cession du site Caulliez à Tourcoing pour ce projet. Celui-ci proposera une offre globale répondant à tous les besoins d'une production, avec la construction de 8 plateaux de tournages ainsi que des services associés comme des ateliers de construction de décors, restauration, loges, espaces post-production et bureaux de production notamment. Pour rappel, ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets France 2030, « la Grande fabrique de l'image » opéré par la Caisse des dépôts et consignations en lien avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Un futur Eura, site d'excellence métropolitain

A la jonction de Roubaix et Tourcoing, la MEL se concentre sur deux priorités :

- Une ambition de régénération urbaine d'envergure : l'Union, la grande opération de renouvellement urbain sur un vaste ensemble foncier de 80 hectares, composé en très grande majorité de friches industrielles, pour en faire un éco-quartier tourné vers l'avenir.
- Une ambition économique autour de 2 filières d'excellence et notamment les ICC qui a conduit à la décision de créer la Plaine images sur le site Vanoutryve et de proposer un parcours résidentiel aux entreprises avec le pôle télévisuel et l'Imaginarium.

En 2007, la MEL a confié à la SEM Ville Renouvelée la réalisation de ces deux ambitions dans le cadre d'une concession d'aménagement (avec une participation MEL de 225 M€) et d'un rôle d'opérateur pour favoriser l'émergence de la filière des Industries Culturelles et Créatives (1,35 M€ chaque année).

L'Imaginarium incarne ces deux ambitions de la MEL et c'est donc tout naturellement qu'elle prend la pleine propriété conformément au traité de concession.

Construit en 1872, l'usine de fabrication de la toile de coton Vanoutryve Felix et Co se trouve entre Roubaix et Tourcoing. Le site devient une friche industrielle au début des années 2000. En 2002, Lille Métropole s'est rendue propriétaire du site « Vanoutryve » (29 110 m²) auprès de l'EPF pour 836 822 €.

Dans le cadre d'un mandat de travaux mais aussi de la concession de l'Union, la SEM VR réhabilite la friche pour le compte de la MEL avec :

- des travaux de démolition d'une partie du site (préalablement désamianté par l'EPF) ;
- la réhabilitation des bâtiments séchoirs et teinturerie (dont une partie sera occupée par Telesenior) ;
- la construction de deux studios d'enregistrement (qui seront loués par Telesenior et partagés d'autres acteurs) ;
- des aménagements extérieurs appelés à entrer dans le plan d'aménagement de l'ensemble de l'îlot dans le cadre du projet Union.

En 2007, le site voit l'installation de la société de jeux vidéo Ankama dans les anciens « grands magasins » de l'usine. En 2008, les studios de tournage et de télévision s'installent dans la teinturerie et l'ancien séchoir. Une entreprise de prestations audiovisuelles occupe l'ancien bâtiment des jacquards. Enfin, en 2012, La retorderie et la chaufferie en briques et béton armé deviennent l'Imaginarium. Ce bâtiment, au cœur de l'ancienne friche devenue le campus Plaine images, offre des espaces dédiés à l'incubation et à l'accélération de jeunes entreprises, ainsi qu'à l'accueil des entreprises des ICC. Il accueille également des centres de recherche dans ce domaine, ainsi que l'équipe de Plaine Images, la structure animatrice de la filière ICC sur le territoire.

Aujourd'hui, dans le cadre de la fin de la concession de l'Union, la Métropole Européenne de Lille se porte donc acquéreuse pour 7,3 M€ de l'Imaginarium, bâtiment « totem » de sa stratégie de soutien au développement de la filière Industries Culturelles et Créatives métropolitaine de 7 200 m².

Cette prise de propriété de l'Imaginarium participe ainsi de l'affirmation de la MEL comme organisatrice du développement des Industries Culturelles et Créatives sur son territoire, du renforcement de la métropole comme un des hubs européens des Industries Culturelles et Créatives les plus dynamiques, et du rôle du territoire de Roubaix et Tourcoing, autour du campus Plaine Images comme cœur de réacteur de cette filière d'excellence métropolitaine.

C'est la première étape du processus de création du futur « Eura », site d'excellence métropolitain.

Zoom sur les sites d'excellence métropolitains

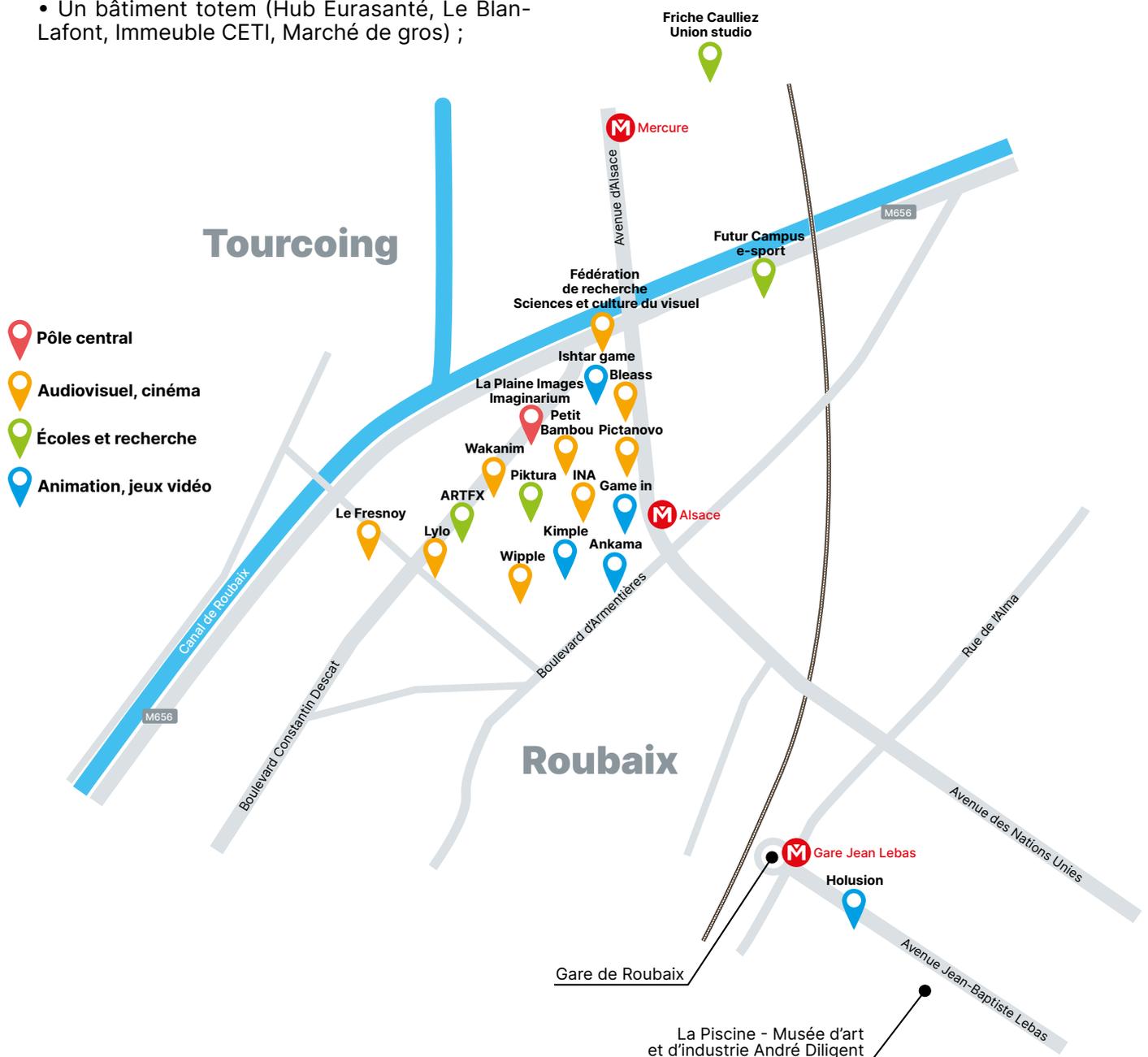
Les sites d'excellence (ou « Eura ») sont les fers de lance de la politique de développement économique et d'innovation de la MEL.

Sur la base d'une filière d'excellence du territoire (Santé, Numérique, Matériaux, Agroalimentaire), un site d'excellence regroupe les caractéristiques suivantes :

- Une unité de lieu regroupant de nombreuses entreprises et acteurs formation/recherche de la filière (parc Eurasanté, parc Euratechnologies, parc Euramaterials, parc Euralimentaire) ;
- Un bâtiment totem (Hub Eurasanté, Le Blan-Lafont, Immeuble CETI, Marché de gros) ;

- Un incubateur/accélérateur de start-ups ;
- Une structure d'animation du lieu et de l'écosystème d'innovation ;

Aujourd'hui, la filière ICC fait partie des filières d'excellence de la MEL. Le Campus Plaine image (ex-friche Vanoutryve) rassemble 150 entreprises, 1 incubateur, 2 laboratoires de recherches, 3 écoles majeures et nombreux organismes professionnels. Avec l'acquisition de l'immeuble totem Imaginarium, la MEL n'a plus qu'à créer une structure d'animation dédiée pour prendre la suite à la fin de la concession de l'Union pour cocher toutes les cases d'un Eura de plein droit.



Une Métropole qui soutient les industries culturelles et créatives

- Dans le cadre de la concession du quartier de l'Union, **rachat du bâtiment Totem l'Imaginarium pour 7,3 millions d'euros et du bâtiment d'entreprises ICC la Teinturerie pour 880 000 €** ;
- **Plaine Images : 1 350 000 € annuels** (subvention de fonctionnement pour l'animation de la filière) ;
- **Noranim : 55 000 € annuels** (subvention pour l'association des professionnels de l'animation) ;
- **Game IN : 60 000 € annuels** (subvention pour l'association des professionnels du jeu vidéo) ;
- **Pictanovo : 120 000 € annuels** (subvention pour l'association des professionnels de l'audiovisuel).



« Avec la fin de la concession de l'Union, la Métropole européenne de Lille devient propriétaire de l'Imaginarium, un élément central de sa stratégie pour le développement de l'Industrie Culturelle et Créative (ICC) dans le territoire. Cette acquisition marque l'engagement de la MEL dans la revitalisation de l'Union, un site de 80 hectares principalement composé de friches industrielles, en un écoquartier tourné vers l'avenir. L'Imaginarium, autrefois une friche, a été réhabilité pour accueillir des entreprises des secteurs du jeu vidéo et de l'audiovisuel renforçant la position de la MEL en tant que hub européen dynamique pour les ICC, des acteurs moteurs de cette industrie d'excellence, et marquant le début de la création du futur « Eura », un site d'excellence métropolitain. »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

Réhabilitation de La Mouchonnière à Seclin : améliorer le cadre de vie des habitants et créer des services pour le quartier

■ Depuis 2020, la MEL au travers de son bailleur social Lille Métropole Habitat (LMH) s'est engagée avec la ville de Seclin à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier de La Mouchonnière grâce à un projet de réhabilitation ambitieux qui vise à créer de nouveaux logements, à rénover et optimiser l'habitat, à créer des commerces et des services pour l'ensemble du quartier tout en réaménageant l'espace public. Dans un contexte de crise du logement en France, la MEL consacre 7 millions d'euros au volet habitat de ce projet d'envergure.

Un quartier repensé pour ses habitants

Construit dans les années 1970, La Mouchonnière à Seclin compte 586 logements répartis en 41 logements individuels au nord-est du quartier et 546 logements collectifs qui se déploient autour d'un vaste espace vert central. Quartier d'habitat social situé en périphérie sud de la commune de Seclin, inscrit en géographie prioritaire de la politique de la ville, **La Mouchonnière bénéficie du soutien de la MEL dans la réalisation de ce projet de requalification afin d'adapter le patrimoine du bailleur social LMH aux questions énergétiques** d'aujourd'hui telle que la performance thermique et de renouveler les modes d'habiter et d'usage avec le rééquilibrage de l'occupation sociale ou encore la requalification de l'offre locative sociale.

Ce projet a pour ambition d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et répondre à leurs besoins en équipements, en services et en commerces. Enfin la MEL souhaite réaménager les espaces publics, avec la requalification des voies et places, en travaillant notamment les liens avec l'opération d'aménagement menée sur l'ex-riche Danone, la résidence Martha Desrumaux, nouveau quartier de près de 300 logements.

Créer des logements, créer du lien

Dans un contexte de crise du logement sur le territoire national, dès 2020, **la MEL s'est quant à elle engagée à hauteur de 7 millions d'euros pour apporter son soutien en matière de logement à un projet innovant. En effet, il prévoit la réhabilitation de 41 logements individuels et 511 logements collectifs qui s'accompagne de surélévations créant 14 logements locatifs**

sociaux ainsi que la construction de 31 logements locatifs sociaux neufs dont 8 logements Octave dédiés aux aînés.

La démolition partielle de deux bâtiments du quartier, même si celle-ci supprime 32 logements, va permettre de créer un nouvel espace de vie plus harmonieux avec des cheminements piétons. **Elle permettra surtout d'imaginer d'autres lieux essentiels pour les résidents avec la construction d'un bâtiment dédié aux services** qui s'accompagne de la création d'un local associatif et d'une micro-crèche et prévoit l'ouverture d'un commerce de proximité. Tous ces nouveaux espaces ont vocation à tisser du lien entre tous les habitants de la commune.

Durant les travaux...

La MEL accompagnera les modalités de réalisation du projet par un portage technique, administratif et financier de l'opération, mais surtout sera présente pour réfléchir aux modalités de relogement des ménages avec les partenaires du projet sur les objectifs et les principes de relogement ainsi que sur les outils mobilisables, à la fois en matière d'ingénierie, d'instances de pilotage, d'accompagnement social et d'aides financières de la MEL.

Calendrier des travaux

- **Lancement de l'enquête publique du mercredi 4 au mercredi 18 octobre 2023 inclus**
- **Lancement du chantier prévu début 2024 avec la construction du nouveau bâtiment**
- **Fin des travaux prévue pour 2027**

Le Plan Local de l'Habitat de la MEL 2022 -2028

La MEL développe une politique ambitieuse en matière d'habitat avec son PLH3. **Ce-dernier prévoit 43 400 logements neufs et 57 000 rénovés entre 2022 et 2028. Un budget de 100 millions d'euros par an entre 2022 et 2028 est alloué pour concrétiser les ambitions du territoire. A travers ce PLH, la Métropole s'engage à :**

- **Bâtir chaque année 6 200 logements neufs, durables et abordables, et en rénover 8 200** afin de combler le déficit de logement actuel ;
- **Proposer 30 % de logements sociaux additionnels pour les familles les plus précaires ;**
- **Continuer le renouvellement des quartiers anciens dégradés** impulsé par la MEL depuis 2019 ;
- **Aider à la rénovation énergétique de 5 200 logements privés et 3 000 logements sociaux** tous les ans, afin de les rendre moins énergivores et alléger les charges des foyers.

Un politique de logement qui se poursuit aux Franges Industrielles d'Armentières

Outre le projet de requalification de La Mouchonnière à Seclin, La MEL a investi 8 millions d'euros pour reconvertir les Franges industrielles d'Armentières et d'Houplines, et créer 800 logements. La métamorphose des « Franges industrielles » a démarré. La friche située à Armentières et Houplines va laisser place à un nouveau quartier aéré et moderne.

L'aménagement est suivi en direct, en régie, par la MEL, en lien avec les deux communes. Le Conseil métropolitain a voté en juin le lancement des travaux pour un montant de 8,6 millions d'euros dont 7,9 millions de la MEL. Ce projet est prévu en 3 phases, la 1ère phase de l'opération est aménagée en régie par la MEL sur un périmètre de 3,7 hectares.



« Depuis 2020, en collaboration avec son bailleur social LMH et la ville de Seclin, la MEL s'est engagée dans un ambitieux projet de réhabilitation du quartier de La Mouchonnière à Seclin. Cette initiative vise à améliorer le cadre de vie des habitants en créant de nouveaux logements, en rénovant l'habitat existant, en ajoutant des commerces et services, ainsi qu'en réaménageant les espaces publics. La MEL consacre 7 millions d'euros à l'habitat dans un contexte de tension en matière de logements contribuant ainsi à faire de notre territoire une Métropole d'avenir. De plus, la MEL investit 8 millions d'euros pour transformer les Franges Industrielles d'Armentières et Houplines en un quartier moderne avec 800 logements, marquant notre engagement envers l'amélioration du logement et la qualité de vie des métropolitains. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Un partenariat exceptionnel entre le LaM et le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

■ **Le Centre Pompidou fermera ses portes au public pour d'importants travaux à partir de décembre 2025. Dans ce contexte, le Centre Pompidou, le LaM et la MEL souhaitent renforcer leurs relations de collaboration pour concevoir et présenter au sein du LaM des expositions réalisées à partir de la collection du Centre Pompidou le temps de sa fermeture. Ce partenariat permettra notamment au LaM d'accueillir une grande exposition consacrée à Vassily Kandinsky à partir de décembre 2025.**

Un partenariat pour renforcer la collaboration

Dans le cadre de son projet d'établissement, le musée métropolitain du LaM établit régulièrement des partenariats scientifiques et culturels avec d'autres institutions d'envergure nationale et internationale. Il collabore depuis plus de 30 ans avec le Centre Pompidou et conserve en dépôt de longue durée quelques œuvres de la prestigieuse collection du Musée national d'art moderne.

À l'occasion de la fermeture du Centre Pompidou, les deux institutions vont renforcer leur lien afin de valoriser les collections du musée Parisien. **Le LaM, la MEL et le Centre Pompidou s'engagent ainsi dans une convention partenariale qui permettra des prêts de longue durée d'œuvres du Centre Pompidou qui viendront enrichir temporairement la collection du LaM.**

Des expositions pour valoriser les collections

Une collaboration est identifiée sur des thématiques qui mettent en valeur à la fois les richesses de la collection du LaM et celle du Centre Pompidou. **Cela permettra au LaM d'organiser dès décembre 2025, une exposition consacrée à Vassily Kandinsky.** En 2026, c'est l'artiste Antonin Artaud qui pourrait être mis à l'honneur. En 2027, une troisième exposition pourrait également être envisagée.

Des actions pédagogiques et de médiation pour diffuser la culture

Ce partenariat représente une opportunité d'aller à la rencontre de nouveaux publics et de contribuer à un accès plus large à l'art et à la culture. **Pour ce faire, la MEL, le LaM et le Centre Pompidou s'engagent dans la réalisation de programmations de nature à diversifier les approches en termes de médiation et d'éducation artistique et culturelle** et à renforcer l'association des publics aux projets culturels. Une attention particulière sera portée aux publics en situation de handicap ou des personnes en milieu carcéral.

« L'histoire continue entre la MEL et le Centre Pompidou. Les relations entre nos deux belles institutions sont anciennes : Germain Viatte, ancien conservateur au Centre Pompidou, et Dominique Bozo, ancien Président du Centre Pompidou, ont accompagné à l'époque le choix des œuvres données par la famille Masurel à la Communauté urbaine de Lille dans le cadre de la création du LaM. Des prêts d'œuvres d'art entre nos deux institutions sont régulièrement réalisés. Cette future collaboration est aussi enthousiasmante que symbolique. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



Une nouvelle étape pour le plan piscine 2 avec les futures piscines de Roncq et de Lille

■ Dans le cadre du plan piscine 2, le Conseil métropolitain a invité les communes à faire valoir leur intérêt à accueillir un équipement métropolitain et à mutualiser avec la MEL leurs besoins en termes de bassins. Dans ce cadre, le conseil municipal de Roncq réuni le 6 février 2023 a sollicité la reconnaissance de l'intérêt métropolitain de la future piscine sur le site de la Source. Au regard des caractéristiques du projet, la MEL confirme et acte l'intérêt métropolitain et son engagement financier dans la réalisation de ce nouvel équipement. Par ailleurs, la MEL lance aujourd'hui la procédure de mise en concurrence pour la conception, réalisation et exploitation de la future piscine olympique métropolitaine à Saint-Sauveur.

A Roncq, un nouvel équipement pour répondre aux besoins de bassins

Le conseil municipal de Roncq réuni le 6 février 2023 a sollicité la reconnaissance de l'intérêt métropolitain de la future piscine sur le site de la Source implantée dans la zone d'activités déjà existante au Sud du centre-ville, le long de son axe principal, la Rue de Lille.

La future implantation de l'équipement se trouve à proximité de l'axe autoroutier A22 et bénéficiera d'une desserte de transports en commun. De par sa localisation elle bénéficiera aux habitants des communes de la Vallée de la Lys.

La réalisation de ce futur équipement métropolitain permettra d'une part de **réduire le déficit de plan d'eau du secteur** et d'autre part d'anticiper la fermeture programmée de l'actuelle piscine communale de Roncq, aggravant ainsi le déficit de plan d'eau sur ce secteur.

Il accueillera principalement les scolaires, mais également les familles et les clubs sportifs, potentiellement de haut niveau. Les aménagements prévus et leur dimensionnement correspondront à un classement fédéral départemental (Fédération Française de Natation), permettant l'accueil de compétitions.

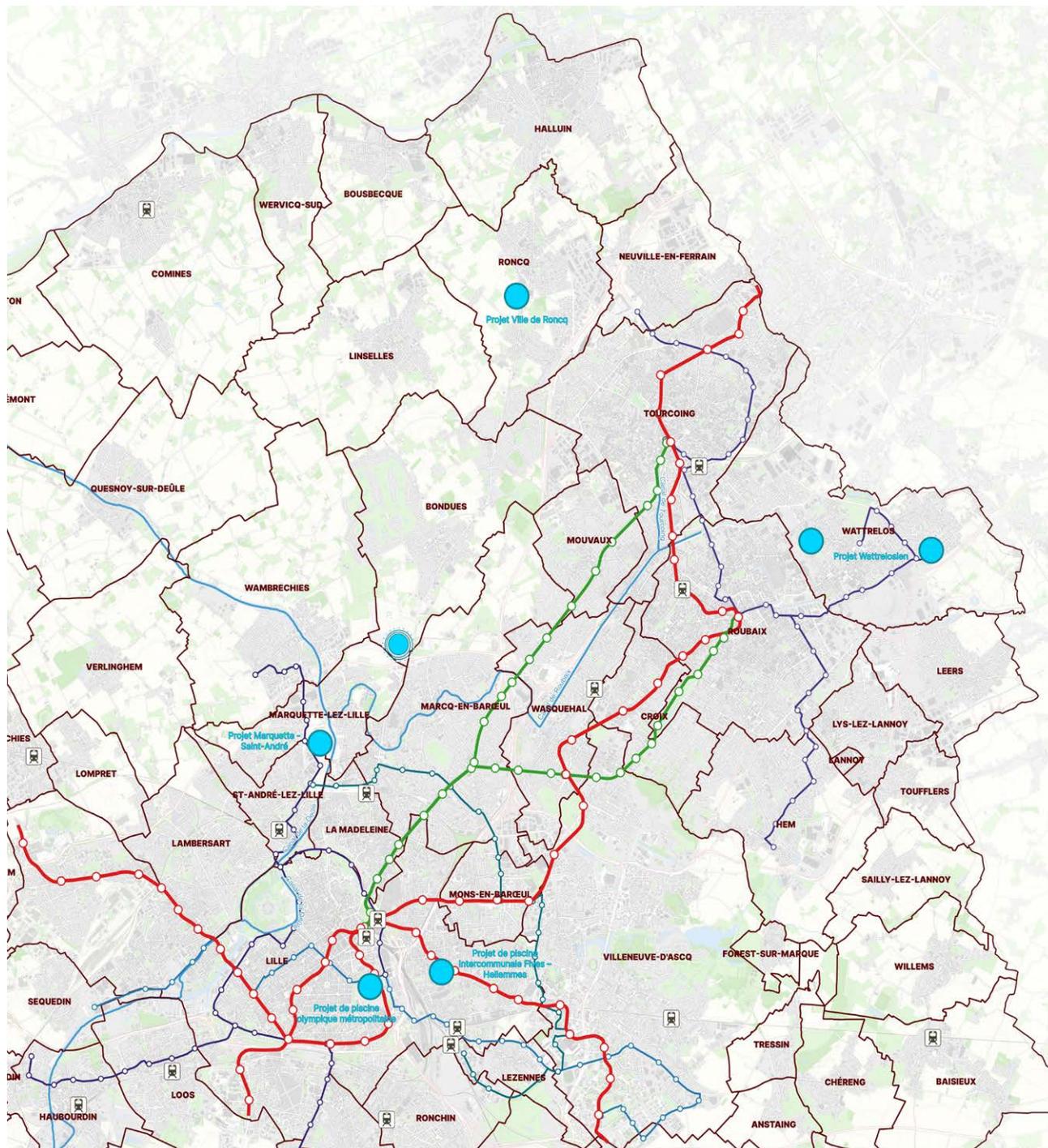
Un projet reconnu d'intérêt métropolitain financé par la MEL

Au regard de ces principales caractéristiques, un tel équipement contribuera à l'amélioration de l'offre pour les usages scolaires, périscolaires ou familiaux, justifiant l'intervention de la MEL au regard de l'intérêt métropolitain qui s'y attache. **Le Conseil métropolitain reconnaît ainsi l'intérêt métropolitain de la future piscine de Roncq.**

À ce stade, le montant des travaux est estimé à 11,5 millions d'euros hors taxes. Le financement de sa construction et de son fonctionnement sera principalement porté par la MEL. La ville de Roncq participera à hauteur de 30 % du coût des travaux hors taxes et contribuera à hauteur de 50 % du déficit d'exploitation.

Lorsque les montants définitifs en investissement et en exploitation seront précisément connus, une convention financière entre la MEL et la ville de Roncq sera établie pour préciser le montant effectif des participations réciproques.

Projets de piscines



● Site d'implantation envisagé

● Projet SIGAL

Piscine du site Saint-Sauveur : un projet structurant d'intérêt général

La Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille disposent désormais de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la friche Saint-Sauveur. Parmi les équipements prévus, la piscine olympique demeure structurante pour la réalisation du plan piscine 2.

Ce nouvel équipement **permettra d'assurer la continuité de la politique d'apprentissage de la nage et de poursuivre le développement des clubs de natation**, notamment de haut niveau, qui évoluent sur la métropole.

Par délibération du 13 octobre 2023, **le Conseil municipal de Lille a confirmé ce besoin et son engagement financier en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt du plan piscine 2 pour la piscine olympique métropolitaine sur le site Saint-Sauveur**

Un projet repensé sans la fosse de plongée

En 2018, la Métropole Européenne de Lille avait attribué le marché pour la conception, la construction et l'exploitation technique de la piscine olympique métropolitaine à un groupement composé de plusieurs sociétés pour un montant de conception, construction, maintenance et renouvellement de 65 039 641 euros hors taxes.

Plusieurs éléments ne sont plus d'actualité concernant le marché engagé il y a 5 ans. D'une part, le planning avaient été établi au regard de la nécessité d'avoir une base arrière des jeux olympiques 2024. **D'autre part, par la voix de son Président, la MEL s'est engagée à abandonner la fosse de plongée au sein de cet équipement.**

Cet abandon n'entrant pas dans les cas de modification du marché prévus par la réglementation applicable en l'espèce, il ne peut être conclu d'avenant au marché global de performance. Dès lors, son exécution telle qu'imaginée en 2018 n'est plus envisageable et **la conclusion d'un nouveau marché est donc nécessaire.**

Un nouveau marché pour la conception, réalisation et exploitation de la future piscine

La MEL relance une procédure de mise en concurrence, sous la forme d'un marché global de performance, pour la conception, réalisation et exploitation d'une piscine d'intérêt métropolitain sur le site Saint-Sauveur en conservant le programme fonctionnel initialement défini à l'exception de la fosse de plongée, soit :

- **un bassin sportif de 50m** et 10 couloirs, qui accueillera notamment les compétitions de natation en grand et petit bassin et les rencontres des équipes premières de water-polo ;
- **un bassin polyvalent** : bassin d'entraînement et de compétition des équipes de water-polo, bassin de natation en 25m pour l'apprentissage scolaire de la natation, bassin ludique à destination des enfants et adolescents ;
- **un bassin nordique de 50m**, ouvert en toute saison et aménagé en trois zones : des couloirs de natation en 50m, en 25m, et une zone de détente et de transition avec l'intérieur de la piscine par un sas ;
- **un bassin balnéo-ludique**, intégrant une zone petite enfance et des jeux pour un public familial ;
- **un bassin dédié aux activités encadrées type aquafitness** ;
- **un espace bien-être** et récupération sportive ;
- **un restaurant et un espace réceptif.**



« La mise en œuvre du plan piscine 2 se poursuit. Le Conseil reconnaît l'intérêt métropolitain du projet de piscine de Roncq et participera financièrement à la réalisation de cet équipement. Par ailleurs, le projet de la piscine olympique métropolitaine avance : nous avons souhaité adapter le projet aux enjeux environnementaux actuels et retirer la fosse de plongée initialement prévue. Cela nécessite aujourd'hui de relancer une procédure de mise en concurrence pour mener à bien sa réalisation. Ces futurs équipements devront nous aider à combler le déficit de bassins et permettre à tous les scolaires un accès à la piscine et à l'apprentissage de la nage. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Un budget participatif de 1,2 million d'euros pour construire ensemble l'héritage des Jeux Olympiques sur le territoire

■ **La MEL s'engage pour permettre aux citoyens de co-construire les politiques publiques. Dès le mois de novembre, elle lancera le tout premier budget participatif métropolitain sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Ce budget participatif fixé à un montant d'1,2 million d'euros offrira la possibilité aux citoyens de proposer des projets qui constitueront un héritage innovant et inclusif, issu de la dynamique des Jeux Olympiques de Paris 2024 sur le territoire.**

Le premier budget participatif métropolitain

Afin d'encourager la participation citoyenne, le projet de mandat 2020-2026 prévoyait la mise en place d'un budget participatif métropolitain.

Si la MEL s'est d'ores et déjà engagée en faveur de la participation citoyenne en accompagnant les communes dans la mise en œuvre de budgets participatifs communaux, elle souhaite aujourd'hui aller plus loin.

Elle lance ainsi le tout premier dispositif de budget participatif à l'échelle métropolitaine, ouvert à l'initiative citoyenne.

Concrètement, chaque métropolitain, regroupement d'individus, en collectif ou en association pourra déposer une idée de réalisation d'un projet d'investissement en lien avec la thématique choisie : les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Après la phase de recueil et d'analyse, une commission validera les lauréats. **Le dépôt des propositions de projets se déroulera du 6 novembre 2023 au 14 janvier 2024 sur la plateforme de participation citoyenne de la MEL : <https://participation.lillemetropole.fr/>**

L'objectif est double : **renforcer le dialogue citoyen et favoriser l'initiative citoyenne** en permettant aux habitants de se mobiliser et proposer des projets d'intérêt général et **permettre à la MEL d'affecter une partie de son budget à des projets proposés par ses habitants.**

Le budget maximum consacré à ces projets issus de l'initiative citoyenne sera de 1 euro par habitant soit 1,2 million d'euros au total.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

La MEL a fixé 6 critères d'éligibilité. Les projets proposés devront ainsi :

- **répondre à la satisfaction de l'intérêt général**, s'insérer dans la thématique et respecter les valeurs républicaines ;
- **respecter les compétences de la MEL ;**
- **ne pas être en contradiction avec les projets municipaux et métropolitains** en cours ni doubler avec des appels à projets communaux et communautaires ;
- **être réalisables dans les délais fixés** (en investissement, les projets ne doivent pas nécessiter plus de 2 ans à partir de l'annonce des résultats) ;
- **pouvoir être financé intégralement par le budget participatif métropolitain ;**
- **êtres réalisables sur du foncier sous maîtrise publique et disponible.**

Les étapes du budget participatif

- 1 . Appel à idées
- 2 . Analyse des dossiers par la MEL
- 3 . Présentation des dossiers retenus aux maires
- 4 . Instruction des projets retenus pour faisabilité et le cas échéant soumission au jury
- 5 . Phase de décision
- 6 . Annonce des projets lauréats
- 7 . Réalisation des projets



« La Métropole Européenne de Lille a à cœur de favoriser la participation citoyenne. Elle mène de nombreuses concertations pour permettre aux métropolitains d'apporter leurs avis et contributions sur différents projets. Elle lance aujourd'hui son premier budget participatif à l'échelle métropolitaine. Celui-ci représentera un budget d'1,2 million d'euros consacrés à des projets proposés par les métropolitains eux-mêmes. À moins d'un an de l'accueil des Jeux Olympiques de Paris 2024 sur notre territoire, nous avons choisi le thème de l'olympisme et du paralympisme pour construire collectivement un héritage de ce bel événement qui fera vibrer la métropole en 2024. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

La MEL acquiert le complexe sportif Saint Martin à Ennetières-en-Weppes pour renforcer sa politique sportive

■ La Métropole Européenne de Lille fait l'acquisition du complexe sportif Saint Martin situé à Ennetières-en-Weppes. Cette acquisition a pour but de permettre le développement de la politique sportive de la Métropole Européenne de Lille au profit des clubs métropolitains en complétant l'offre du Stadium qui fait l'objet d'une très forte affluence. Cette vente représente un investissement de 3 402 000 euros, frais d'acte inclus.

68 538 m² dédiés à la pratique du sport

Le centre Saint Martin est actuellement un vaste site à usage de complexe sportif à destination des étudiants des différentes filières et établissements de l'Université Catholique de Lille.

Cet ensemble immobilier représente une superficie totale de 68 538 m² et est composé de plusieurs bâtiments à usage de double gymnase, salle polyvalente, logement de fonction, garages et entrepôt. Il comprend également **un terrain de football en herbe, un terrain de rugby/football en synthétique avec piste d'athlétisme de 800 m, de quatre terrains de tennis clôturés et d'un terrain de pétanque.**

L'ensemble des équipements est situé à proximité immédiate de l'autoroute A25. **Le site comprend également divers espaces verts, pelouses, plantations, ainsi qu'un étang et dispose d'un parking d'une trentaine de places.** Le tout est clôturé, éclairé et en bon état d'entretien.

Permettre le développement des clubs sportifs

La Métropole Européenne de Lille a donc souhaité acquérir ce site. **L'objectif est d'œuvrer en faveur de plus d'équité territoriale en matière d'accès au sport.** Il s'agit également **de doter le territoire d'un équipement pluridisciplinaire supplémentaire**, le Stadium étant confronté à une très forte affluence.

À terme, l'objectif pour la MEL est de pouvoir contribuer au développement des clubs sportifs métropolitains. Cette acquisition n'aura pas d'incidence sur les pratiquants actuels du lieu.

« La Métropole Européenne de Lille mène une politique sportive ambitieuse pour favoriser l'accès au sport pour tous. En se dotant d'un nouvel équipement avec le complexe Saint Martin, cela permet d'accroître sa capacité d'accueil et de proposer un lieu complémentaire au Stadium qui fait face à une forte affluence. De par sa situation géographique, il vient également renforcer l'équité territoriale en matière d'infrastructures sportives. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Le sport sur le territoire métropolitain en chiffres

- **18 clubs sportifs métropolitains soutenus** à l'instar du LOSC féminin, du TLM Volley-Tourcoing, du Lille Métropole Basket ou encore du Lille Métropole Athlétisme ;
- **un programme d'accompagnement des champions en devenir** : 24 jeunes sportifs reçoivent une aide de 4 000 euros de la MEL dans le but de les aider dans leur préparation en vue des Jeux-Olympiques de Paris 2024 ;
- **quatre infrastructures sportives MEL** : la Décathlon Aréna - Stade Pierre Mauroy, la piscine des Weppes, le Stadium et la patinoire Serges-Charles ;
- **un fonds de concours pour aider les communes** à construire ou rénover des infrastructures sportives ;
- **un accueil des grandes compétitions internationales sur son territoire**. En 2022, la MEL a accueilli un départ du Tour de France, en 2023, ce sont 5 matchs de la Coupe du Monde de rugby qui se déroulaient dans le stade de la MEL. En 2024, ça sera au tour des Jeux Olympiques de 2024 de s'installer dans la MEL avec au programme, du basket et du handball.



Un projet majeur de préservation de la ressource en eau sur le site de la Platière

■ **La Métropole Européenne de Lille continue de placer la protection de la ressource en eau au cœur de ses priorités en lançant un ambitieux projet d'aménagement sur le site naturel de la Platière, en collaboration avec l'Office national des forêts (ONF). Situé sur les communes d'Haubourdin, d'Emmerin, et de Noyelles-Seclin, ce site stratégique revêt une importance cruciale dans l'approvisionnement en eau potable des métropolitains.**

Un projet structurant d'intérêt général

La Platière abrite de nombreux forages essentiels à l'approvisionnement en eau de la région, et sa situation géographique, avec une nappe phréatique proche de la surface, le rend vulnérable aux pollutions. De plus, ce lieu remarquable est le refuge de nombreuses espèces végétales rares et de zones humides d'une grande valeur écologique. **C'est pourquoi il est impératif de préserver et de valoriser ce patrimoine naturel unique.**

L'aménagement prévu, qui couvrira une superficie de 120 hectares, illustre l'engagement indéfectible de la MEL envers la protection de ses ressources en eau. Il s'inscrit également dans la volonté de répondre aux attentes de nos concitoyens en développant des espaces naturels accessibles et préservés. **Ce projet novateur s'articule autour de solutions végétales basées sur les principes de la nature, contribuant ainsi à garantir une ressource en eau durable pour les générations futures.**

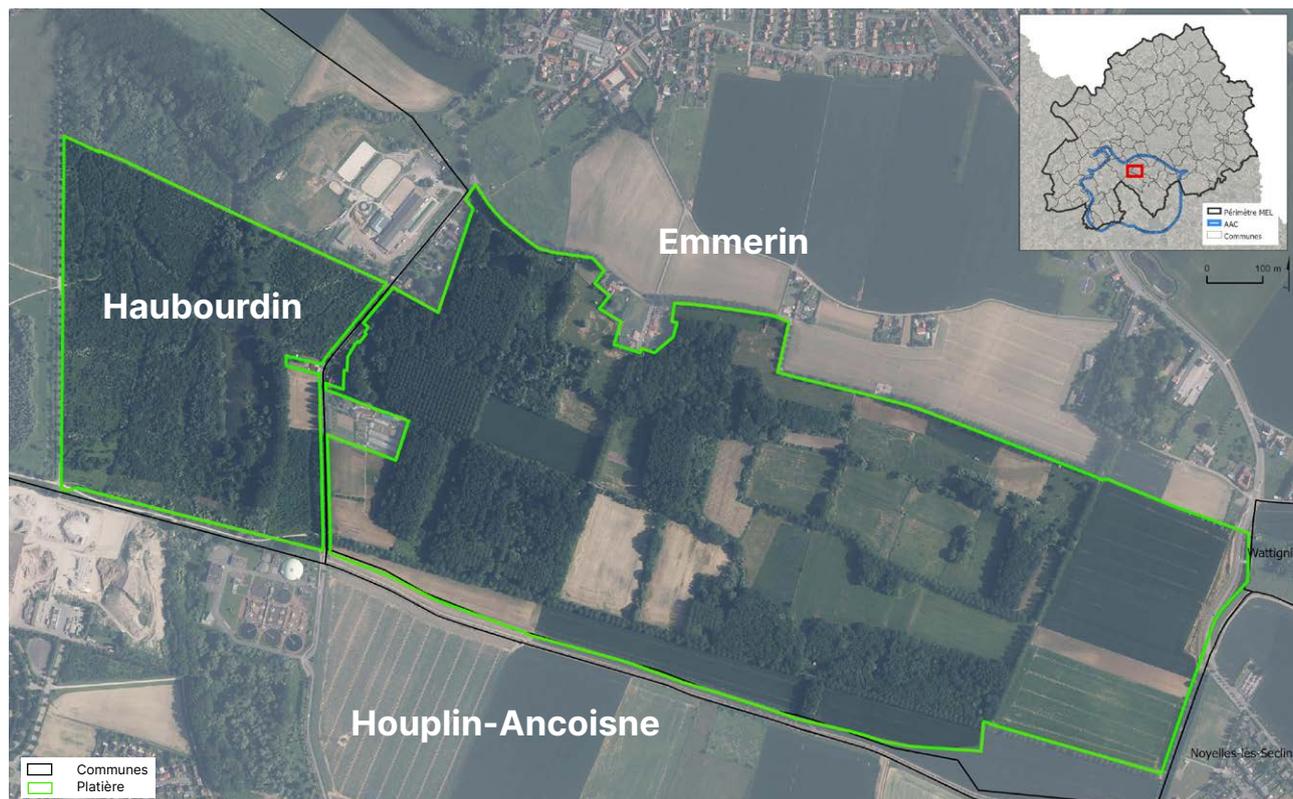
Une concertation avec les habitants dès 2024 pour aménager le site de la Platière

Une démarche de concertation de proximité sera lancée au cours de l'année 2024 afin de permettre aux habitants et aux parties prenantes de contribuer à la définition des détails de l'aménagement, en partenariat avec l'Office national des forêts. Cette approche participative vise à assurer que le projet réponde au mieux aux besoins de la communauté locale.

La MEL investira plus d'un million d'euros dans ces travaux d'aménagement, qui devraient être finalisés d'ici la fin de l'année 2026. Cette initiative conjointe de la MEL et de l'ONF représente une étape significative dans la mise en œuvre du projet de territoire des « Gardiennes de l'Eau », démontrant l'engagement résolu en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, tout en répondant aux besoins des habitants de la région métropolitaine.

« La Métropole Européenne de Lille poursuit son engagement envers la protection de la ressource en eau en lançant un projet d'aménagement ambitieux sur le site naturel de la Platière, en partenariat avec l'ONF. Situé sur plusieurs communes, ce site stratégique est crucial pour l'approvisionnement en eau potable de la région, abritant des forages essentiels et présentant une grande vulnérabilité aux pollutions. Le projet, couvrant 120 hectares, reflète l'engagement inébranlable de la MEL pour répondre aux besoins de la communauté, avec un investissement de plus d'un million d'euros démontrant notre engagement résolu en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille



Avec les gardiennes de l'eau, la MEL s'engage durablement pour préserver la ressource

Véritable richesse du territoire, la ressource en eau potable nécessaire aux habitants de la MEL fait désormais l'objet d'une protection renforcée.

À travers la démarche « *Gardiennes de l'eau* », 26 communes s'engagent aux côtés de la MEL pour inventer de nouvelles façons de faire des logements, d'accueillir des activités économiques, de développer les services, de penser l'agriculture et de se déplacer pour préserver la ressource en eau et valoriser ce territoire si varié et si riche. Toutes se mobilisent pour protéger la ressource en eau souterraine sur laquelle elles sont implantées afin de garantir un accès durable et pour tous à une eau de qualité. Cet engagement collectif pour le bien-être et la santé des métropolitains se traduit à travers plusieurs axes forts.

Le PLU2 approuvé par la MEL en décembre 2019 fait le choix d'afficher clairement cet enjeu prioritaire de protection et de préservation de la ressource en eau, notamment en :

- limitant l'artificialisation du périmètre de l'aire d'alimentation des captages (A.A.C.) ;

- valorisant les zones naturelles et agricoles et en excluant toute nouvelle extension urbaine (à l'exception des quelques besoins d'intérêt général bien spécifiques) ;
- refondant les projets de desserte routière, les façons de construire, le traitement des activités à risques,... afin de minimiser l'impact sur la ressource en eau.

Le périmètre de l'Aire d'alimentation des captages (AAC) recouvre une quarantaine de communes, dont 26 au sein de la MEL. L'alimentation en eau potable de la métropole se fait majoritairement grâce à des prélèvements dans les nappes phréatiques. Elles contribuent en effet à plus de 70 % de la production d'eau et, pour près de la moitié, cette eau provient de la nappe de la Craie, située au sud de la métropole.

Cette nappe est aujourd'hui fragilisée par les épisodes de sécheresse répétitifs qui limitent sa recharge et vulnérable au regard des activités humaines qui se sont développées sur ce secteur.

CONTACTS PRESSE

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Maxence Lemasson

Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

